



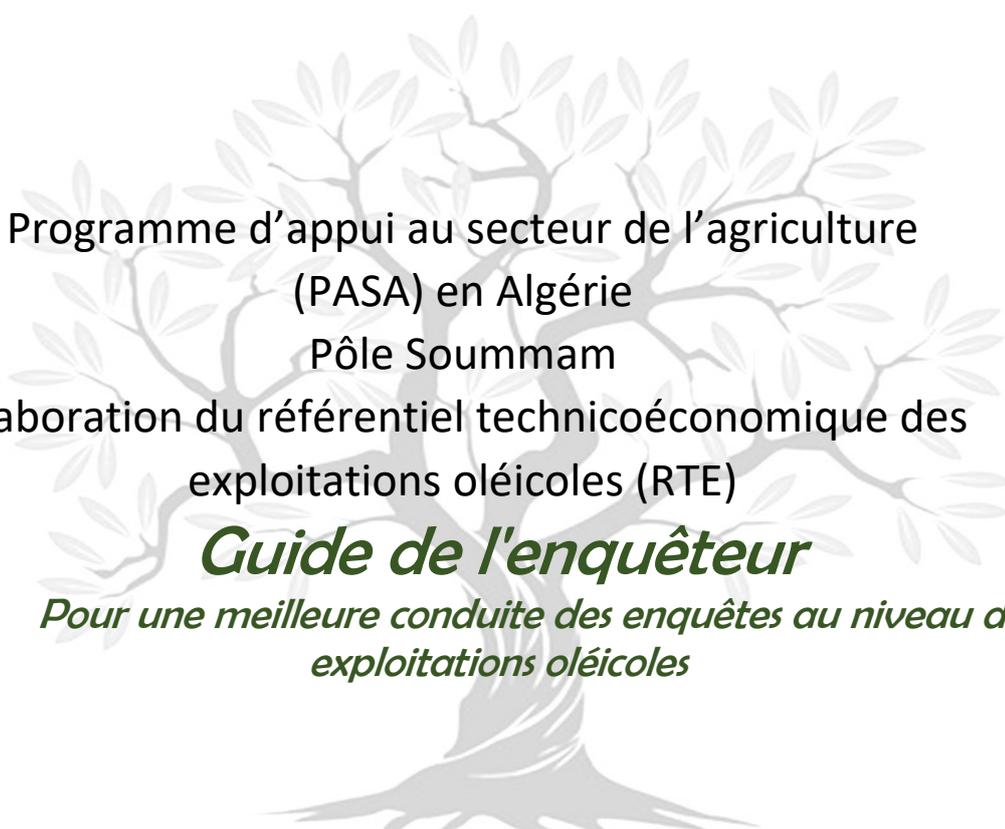
Ministère de l'Agriculture  
et du Développement Rural



Cofinancé par l'Union Européenne



Programme d'Appui au Secteur  
de l'Agriculture en Algérie



Programme d'appui au secteur de l'agriculture  
(PASA) en Algérie  
Pôle Soummam  
Elaboration du référentiel technicoéconomique des  
exploitations oléicoles (RTE)  
***Guide de l'enquêteur***  
*Pour une meilleure conduite des enquêtes au niveau des  
exploitations oléicoles*

Réalisé par : Mme AMROUNI Haoua  
M. FAHAS Mohamed  
M. FETHALLAH Rabah



Septembre 2022

## Table des matières

1. Contexte de l'étude .....	3
2. Objectif de ce guide.....	3
3. Le questionnaire .....	4
4. L'enquêteur .....	4
5. Choix des exploitations.....	6
6. Typologie des exploitations.....	7
7. Période concernée par la collecte des données.....	8
8. Instructions et orientations à tenir en compte .....	9
9. Contrôles des corrélations et des cohérences .....	26
10. Considérations Générales.....	27

### Liste des tableaux :

Tableau 1 : les systèmes oléicoles.....	8
Tableau 2 : Les instructions pour le questionnaire.....	10

### Liste des figures :

Figure 1 : Schématisation de la période concernée par l'enquête.....	9
Figure 2 : Schématisation de la période concernée par l'enquête (exemple).....	9

## Liste des abréviations et des symboles :

- COI : Conseil Oléicole International
- DA : Dinar Algérien
- EAC : Exploitation agricole collective
- EAI : Exploitation agricole individuelle
- F : Femme
- H : Homme
- Ha : hectare
- Kg : Kilogramme
- l: litre
- L : Location
- MADR : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
- MOF : Main d'œuvre familiale
- MOP : Main d'œuvre permanente
- MOS : Main d'œuvre saisonnière
- P : propriété
- PASA : Programme d'appui au secteur de l'agriculture
- Q : quintaux/ quintal
- RTE : Référentiel technicoéconomique
- S1 : Système extensif en forte pente et en régime pluvial
- S2 : Système extensif en forte pente et en régime irrigué
- S3 : Système extensif en pente modérée et en régime pluvial
- S4 : Système extensif en pente modérée et en régime irrigué
- S5 : Système semi-intensif en pente modérée et en régime pluvial
- S6 : Système semi-intensif en pente modérée et en régime irrigué
- S7 : Système intensif en pente modérée et en régime irrigué
- SAT : Surface Agricole Totale
- SAU : Surface Agricole Utile
- UE : Union Européenne

# *Guide de l'enquêteur*

## *Pour une meilleure conduite des enquêtes au niveau des exploitations oléicoles*

### **1. Contexte de l'étude**

Cette étude relative à la production des référentiels technicoéconomiques sur la filière oléicole, s'inscrit dans le cadre du programme PASA, « Programme d'Appui au Secteur de l'Agriculture, y compris dans la gestion de l'eau, l'agro-industrie et la pollution agricole » qui est dédié au renforcement de trois filières stratégiques en Algérie.

Lancé en 2018 pour une durée de 4 ans, ce programme est cofinancé par l'Union Européenne (UE). Sur la partie Soummam, le PASA se concentre sur l'appui et le renforcement de la filière oléicole avec trois wilayas pilotes : Béjaïa, Bouira et Tizi Ouzou qui produisent en moyenne 42% de la production nationale de l'huile d'olive avec 10.500.459 oliviers en rapport. (Données MADR)

Cette étude a pour objectif principal de :

- Faire une analyse fine des mécanismes de la production au niveau de l'exploitation oléicole ;
- Fournir une description du fonctionnement technique au niveau de l'exploitation oléicole et présenter les résultats économiques associés à chaque intervention culturale ;
- Préciser les charges globales et les recettes issues de chaque exploitation oléicole.

Et comme objectifs spécifiques de :

- Produire des références qui permettent aux oléiculteurs d'améliorer la gestion de leurs exploitations et éventuellement réorienter leur système de production et améliorer leurs revenus ;
- Mise à la disposition des conseillers formés dans le cadre du PASA de ces référentiels permettant d'améliorer leurs interventions en tant qu'acteur clef d'appui aux producteurs.

### **2. Objectif de ce guide**

Les conseillers formés dans le cadre du PASA, et dont le nombre s'élève à 30 conseillers sur les exploitations oléicoles constitueront un maillon dans ce cercle de collecte et de diffusion de l'information. Pour ce faire, les conseillers seront formés et outillés afin d'effectuer les enquêtes sur terrain et contribuer à la production de ce référentiel qui sera mis à leur disposition ainsi qu'à la disposition des acteurs locaux pour prodiguer les conseils nécessaires aux agriculteurs et apporter les mesures nécessaires quant à l'amélioration de la productivité des exploitations oléicoles au niveau de la région d'étude ou même au niveau d'autres régions oléicoles où les conditions de production sont semblables.

C'est dans ce contexte d'accompagnement et d'appui aux conseillers que ce guide a été réalisé. L'objectif est de présenter, de donner et d'apporter les précisions relatives à l'ensemble des étapes permettant de conduire convenablement l'enquête. Cette dernière sera menée sur la base d'un questionnaire préétablie comportant l'ensemble des informations permettant une analyse pertinente.

Dans un souci d'obtenir des données fiables et pertinentes, ce guide est réalisé afin de prendre en charge les éventuelles questionnements que pourraient soulever un enquêteur et contribuer à faciliter la compréhension du questionnaire en apportant les précisions appropriées aux questions et en insistant particulièrement sur le type d'informations et de données que nous voulons obtenir (données fiables et pertinentes pour l'analyse).

### **3. Le questionnaire**

La collecte de l'information se fera sur la base d'un questionnaire qui est un outil de collecte de données quantifiables qui se présente sous la forme d'une série de questions posées dans un ordre bien précis en vue d'obtenir un maximum d'informations et de données qui permettent l'élaboration d'un RTE.

Le questionnaire reste l'outil le plus utilisé en économie agricole qui permet de recueillir un grand nombre de témoignage, d'avis et de données. Celui réalisé dans le cadre de cette étude comporte 14 chapitres et 92 questions ouvertes ou fermées (à réponses simples ou multiples).

Cette variabilité au niveau des questions évite une monotonie lors du déroulement de l'enquête. Aussi, des questions de contrôle ont été volontairement insérées dans le questionnaire pour maintenir la concentration et le focus de l'enquêteur.

L'enquêteur doit se référer pour chacune des étapes aux recommandations de ce guide notamment en ce qui concerne l'étape avant le début des enquêtes. Chaque question figurant sur le questionnaire est numérotée, les recommandations sur ce guide relative à une question donnée porteront la même numérotation.

Afin que l'enquêteur puisse se retrouver aisément lors de la consultation de ce guide et faire facilement la transition entre le questionnaire et le guide ; ce dernier a été fractionné en chapitres identiques à ceux présentés sur le questionnaire.

Beaucoup d'exemples ont été fournis pour illustrer des situations, des scénarios ou des cas de réponses. Une vingtaine d'exemples viennent simplifier la compréhension de certaines questions clefs.

### **4. L'enquêteur**

Il est nécessaire de s'assurer que l'enquêteur dispose de certaines compétences permettant de réaliser correctement son travail. Il s'agit des compétences techniques sur la filière oléicole et certaines qualités humaines, qui restent indispensables pour instaurer un climat de confiance et garantir une bonne relation enquêté/ enquêteur.

Pour être crédible auprès des agriculteurs enquêtés, il est nécessaire de disposer de connaissances agricoles concernant la filière oléicole ; mais aussi, une très bonne maîtrise du questionnaire pour éviter de revenir sur certaines questions déjà abordées et d'abuser du temps de l'agriculteur.

Toutefois, les connaissances techniques de l'enquêteur ne doivent en aucun cas l'influencer lors de la réalisation de l'enquête, il ne doit nullement corriger l'agriculteur même si ses déclarations révèlent d'énormes méconnaissances techniques. L'enquêteur doit rapporter fidèlement les dires de l'oléiculteur. D'autres occasions se présenteront à lui pour conseiller et corriger ces pratiques erronées.

Pour des résultats fiables et pertinents, les points suivants sont à prendre en considération :

- Nécessité d'une bonne connaissance du fonctionnement des exploitations oléicoles ;
- Le premier contact avec l'agriculteur est très important, il ne s'agit pas d'un simple échange formel entre l'enquêteur et l'enquêté mais d'une première relation qui va permettre par la suite à l'enquêté de livrer des informations parfois jugées sensibles (à l'exemple du revenu) et à l'enquêteur d'obtenir des informations fiables. Etablir un climat de confiance est primordial pour ce type de relation ;
- Le langage : dans un souci d'une communication efficace, l'enquêteur (conseiller) doit s'efforcer à utiliser le même vocabulaire et langage que l'enquêté en ayant recours à des termes que l'agriculteur assimile facilement et en évitant le vocabulaire scientifique et technique ;
- Prise de rendez-vous : prendre rendez-vous avec l'agriculteur est une mesure indispensable. Si l'enquêteur ne connaît pas l'agriculteur, il est nécessaire de s'attacher les services d'un agent de l'administration agricole locale pour faciliter les présentations et mettre l'agriculteur en confiance. S'assurer que l'agriculteur ait le temps disponible pendant la période retenue pour l'enquête ;
- Intéressement de l'agriculteur : susciter de l'intérêt chez l'agriculteur pour le projet d'étude en clarifiant l'objet et l'objectif de l'étude. Faire en sorte que l'agriculteur trouve du plaisir et de l'intérêt d'une telle rencontre. L'enquêteur doit montrer de l'intérêt pour ce que l'agriculteur a à dire et à montrer ;
- Le respect de la vie privée : rassurer l'agriculteur quant à l'anonymat et la confidentialité des données personnelles renseignées et que seuls les résultats d'ensemble seront publiés.
- Ne jamais promettre des choses difficiles à réaliser et ne jamais faire comprendre à l'agriculteur qu'il tirera un profit matériel à travers sa contribution.
- Conduite de l'enquête : prendre le temps de poser les questions calmement et clairement et sans ambiguïté, une compréhension claire est seule garante de la pertinence des réponses, de même prendre le temps d'écouter les réponses, ne pas se précipiter et ne pas interrompre l'agriculteur pendant ses interventions ;

Veiller plus spécialement à :

- Obtenir des réponses plausibles c'est-à-dire correspondre à un aspect de la réalité ;

- Ne pas hésiter à reposer les questions si un doute ou une incompréhension subsistent, bien au contraire, l'agriculteur sera persuadé qu'on l'écoute vraiment et qu'on s'intéresse à ce qu'il dit ;
- Procéder au contrôle de cohérence entre les données car un enquêté peut avoir des raisons volontairement ou involontairement de ne pas dire toute la vérité ;
- S'astreindre à ne pas donner un avis, des orientations ou bien de corriger l'enquêté lors des entretiens. A cette étape, il faut rester neutre et ne pas exprimer ses opinions et étaler ses connaissances ;
- S'appuyer sur des supports pour affiner certaines données notamment si l'agriculteur dispose de documents relatifs à son exploitation (des fiches d'enregistrements, des factures...), ou des emballages de produits phytosanitaires, d'engrais,...etc..

## 5. Choix des exploitations

L'enquêteur devrait savoir que les exploitations qu'il va enquêter sont représentatives des exploitations oléicoles les plus présentes dans la région d'étude. D'autres critères ont été également respectés lors du choix des exploitations à savoir :

- L'oléiculture au sein de l'exploitation agricole représente plus de 50% du revenu global de l'exploitation, si cette dernière est polyvalente. Les exploitations à 100% oléicoles ont été priorisées ;
- L'exploitation oléicole est en pleine production avec 15 ans au minimum depuis la plantation ou le greffage ;
- La production du verger oléicole a une vocation orientée vers l'huile d'olive.
- L'oléiculture constitue une activité économique, de ce fait les oliveraies destinées exclusivement à la consommation familiale ont été écartées ;
- Les exploitations oléicoles ayant subi un grand sinistre et des dommages causés par les incendies de l'été 2021 ont été écartées du choix, les dégâts engendreront des dépenses extraordinaires qui vont certainement fausser l'analyse et les résultats obtenus. Pour les mêmes raisons, les oliveraies ayant subi une taille de régénération ont été également écartées ;
- Les chefs d'exploitations retenus sont coopératifs et adhèrent à l'idée du projet.

Pour des fins de simplification de la collecte des données suite à la possible hétérogénéité que peuvent rencontrer les enquêteurs ; il a été décidé, si l'exploitation est morcelée, d'opter pour une parcelle d'étude.

Le morcellement désigne la division de l'exploitation en plusieurs soles, soit dans un seul endroit (traversée par un oued, une route...) soit dans des endroits différents éloignés. La parcelle d'étude ne prend pas en considération l'éloignement physique, de ce fait une ou plusieurs soles peuvent être considérées comme une seule parcelle d'étude si et seulement si les critères suivants sont réunis :

- Les travaux d'entretiens menés au niveau des différentes soles sont identiques (même labour, même fertilisation...etc.) ;
- Les caractéristiques des différentes soles en termes de pente, de mode d'irrigation et de densité sont également identiques et par conséquent les systèmes oléicoles sont identiques.
- La parcelle d'étude, à priori, doit représenter la superficie la plus importante dans l'exploitation et dépasser 1 ha.

## 6. Typologie des exploitations

Afin de pouvoir classer les exploitations oléicoles en différents systèmes, on s'est appuyé sur la classification du Conseil Oléicole International qui identifie sept systèmes oléicoles qui sont les suivants :

- S<sub>1</sub> : Système extensif en forte pente et en régime pluvial ;
- S<sub>2</sub> : Système extensif en forte pente et en régime irrigué ;
- S<sub>3</sub> : Système extensif en pente modérée et en régime pluvial ;
- S<sub>4</sub> : Système extensif en pente modérée et en régime irrigué ;
- S<sub>5</sub> : Système intensif et en régime pluvial ;
- S<sub>6</sub> : Système intensif et en régime irrigué ;
- S<sub>7</sub> : Système super intensif en pente modérée et en régime irrigué.

Cette classification prend en considération trois paramètres qui sont l'orographie (la pente), la densité et la présence ou non de l'irrigation.

**Tableau 1** : les systèmes oléicoles

Système	Caractéristique selon le COI	Densité des systèmes selon le COI
S <sub>1</sub>	Système extensif en forte pente > à 20% et en régime pluvial	< 180 oliviers/ha
S <sub>2</sub>	Système extensif en forte pente > à 20% et en régime irrigué	
S <sub>3</sub>	Système extensif en pente modérée < à 20% et en régime pluvial	
S <sub>4</sub>	Système extensif en pente modérée < à 20% et en régime irrigué	
S <sub>5</sub>	Système semi-intensif et en régime pluvial	180 - 800 oliviers/ha
S <sub>6</sub>	Système semi-intensif et en régime irrigué	
S <sub>7</sub>	Système intensif en pente modérée < à 20% et en régime irrigué	> 800 oliviers/ha

Source : Etude internationale sur les coûts de production de l'huile d'olive –COI–2015 (Conseil Oléicole International)

Concernant la pente, il s'agit d'une forte pente lorsque cette dernière est supérieure à 20% et elle est modérée dans le cas inverse (inférieure à 20%).

En fonction de la densité, le système peut être soit intensif, extensif ou semi intensif. Le système est dit extensif lorsque la densité est inférieure à 180 plants /ha, il est semi intensif lorsque la densité est comprise entre 180 et 800 plants/ha et intensif lorsque la densité est supérieure à 800 plants /ha.

Le système est ainsi déterminé en fonction de la densité, la pente et le mode de conduite (irrigué ou en sec).

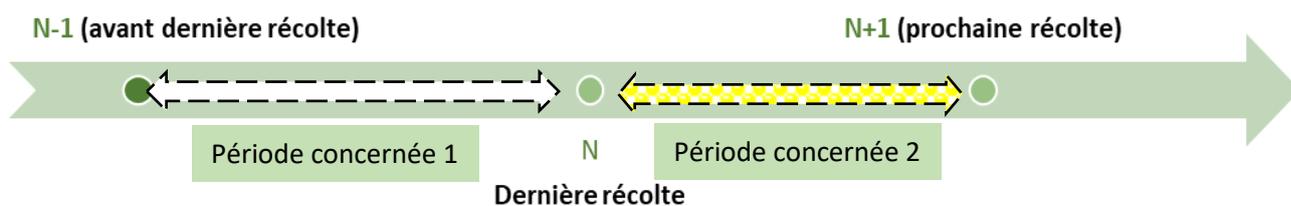
**Exemple 1 :** une exploitation située dans la vallée de la Soummam, la pente est modérée et ne dépasse pas 20%, la densité est de 200 plants/ha. L'oléiculteur ne disposant pas d'une ressource en eau, conduit son verger en sec : Le système qui caractérise cette exploitation est donc le  $S_5$ .

Après une autorisation de forage, l'exploitation a été dotée d'une source d'eau permettant une irrigation des oliviers : le système devient alors  $S_6$

## 7. Période concernée par la collecte des données

L'ensemble des informations à renseigner dans le questionnaire sont obtenues à dire de l'agriculteur. Lors de cette enquête nous considérons que la dernière huile produite correspond à celle produite au cours de l'année N, Les informations ainsi demandées dans ce questionnaire relatives à tous les travaux effectués au niveau de l'olivieraie concerneront la période allant de la récolte de l'année N-1 jusqu'à la récolte de l'année N. Quant aux informations relatives à la vente, la période concernée s'étalera de la récolte N jusqu'à la prochaine récolte N+1 (voir figure suivante).

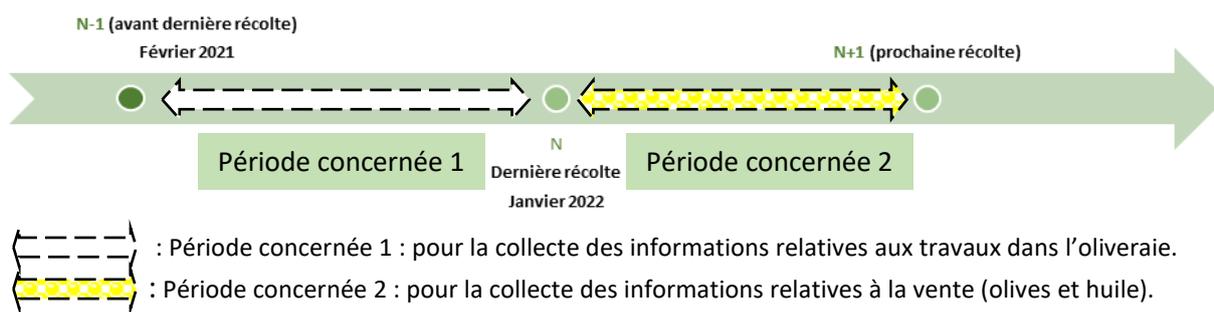
**Figure 1 :** schématisation de la période concernée par l'enquête.



-  : Période concernée 1 : pour la collecte des informations relatives aux travaux dans l'olivieraie.
-  : Période concernée 2 : pour la collecte des informations relatives à la vente (olives et huile)

**Exemple 2 :** un oléiculteur a terminé la récolte de ses olives au cours du mois de janvier 2022. La récolte précédant celle-ci a été achevée en février 2021. L'enquête concernera ainsi la période allant du mois de février 2021 jusqu'au mois de janvier 2022 pour tous les travaux d'entretien de l'olivieraie et les dépenses y afférentes. Quant aux ventes, celles-ci concerneront la période allant du mois de janvier 2022 jusqu'à la date de passage de l'enquêteur.

**Figure 2** : schématisation de la période concernée par l'enquête (illustration de l'exemple)



## 8. Instructions et orientations à tenir en compte

Toutes les questions que pourrait soulever l'enquêteur trouveront leurs réponses à travers le tableau dressé ci-dessous. Ce dernier est organisé de sorte que l'enquêteur se retrouve facilement. La première colonne concerne les différentes questions portées sur le questionnaire numérotées de la même manière. La deuxième colonne apporte des précisions et des éclaircissements relatifs à ladite question. Les chapitres qui figurent sur le questionnaire se retrouvent également sur le tableau pour mieux orienter l'enquêteur. Cependant, certaines orientations sont répétitives et méritent d'être reprises séparément dans les points suivants :

- Toutes les réponses doivent se rapporter à la période d'étude. Indépendamment de la date du passage de l'enquêteur, on doit considérer :
  - La date de la dernière récolte ;
  - Les opérations menées avant cette date de récolte et la récolte d'avant ;
  - Les ventes issues de cette dernière récolte.

**Exemple 3** : L'enquêteur est passé au mois de **septembre 2022** pour enquêter Mr Akli. La dernière récolte a été achevée en **mars 2022** et l'huile a été également récupérée pendant ce mois. La récolte d'avant a été achevée en **février 2021**. Les renseignements demandés à l'agriculteur relatifs à tous les travaux / frais menés au niveau de son oliveraie doivent correspondre à la période allant du mois de **février 2021** jusqu'au mois de **mars 2022**. Quant aux ventes, les informations demandées doivent correspondre à la période allant du mois de **mars 2022** jusqu'à la date du passage de l'enquêteur à savoir **septembre 2022**.

- Toutes les réponses à partir du chapitre V doivent se rapporter à la parcelle d'étude, à priori, celle-ci doit représenter la superficie la plus importante dans l'exploitation et dépasser 1 ha.
- Toutes les questions fermées avec possibilité de réponse (oui / non) doivent être renseignées même si la réponse est négative ;

- Tous les montants monétaires doivent être mentionnés en chiffre et pas en lettre, le chiffre doit être lisible en veillant à ne pas oublier les zéros. L'unité utilisée est le dinar et pas les centimes (voir les exemples dans le tableau 2) ;
- Les réponses quant au nombre de jour de travail total doivent comptabiliser le nombre de jour de travail effectif multiplié par le nombre de personnes impliquées dans l'activité (voir les exemples dans le tableau 2) ;
- Les unités mentionnées sur le questionnaire doivent être respectées ; convertir si nécessaire ;
- Les commentaires à fournir, si nécessaire, à la fin des chapitres doivent être pertinents, concis et lisibles, ils doivent davantage faciliter la compréhension des questions qui les précèdent.

**Tableau 2** : les instructions pour le questionnaire

Questions	Précisions
<b>I. Identification de l'exploitant</b> : il s'agit de recueillir toutes les informations liées à l'exploitant et qui peuvent être utilisées pour affiner l'analyse.	
Question N°1	Ecrire clairement le nom et le prénom de l'exploitant.
Question N°2	Mettre l'âge de l'exploitant et pas sa date de naissance.
Question N°3	Ecrire lisiblement son numéro de téléphone, et l'informer qu'il peut être contacté, si nécessaire, pour un complément d'information.
Question N°4	Renseigner son niveau d'instruction en cochant la bonne case.
Question N°5	Cocher si l'agriculteur a bénéficié d'une formation en oléiculture. On entend par une formation toute session dont la durée dépasse les 2 jours.
Question N°6	Plusieurs réponses sont possibles
Question N°7	Considérer qu'il est oléiculteur depuis qu'un revenu lui provient de cette activité.
Question N°8	En cas d'une pluriactivité au sein de l'exploitation agricole, préciser la part en % de l'oléiculture dans le revenu de l'exploitation. Cette information est essentielle pour calculer les amortissements du matériel commun au sein de l'exploitation.
Question N°9	Les deux réponses sont possibles.
<b>II. Caractéristiques de l'exploitation</b> : Dans cette partie, on cherche à caractériser l'exploitation agricole à travers certaines ressources dont elle dispose. La caractérisation concerne également les chapitres trois et quatre.	
Question N°10	Identifier le statut de l'exploitation, une seule réponse est possible (privé individuel, privé familial, EAC, EAI et concession). Privé individuel : c'est l'exploitation qui appartient en propre à un individu possédant le droit d'usage et de jouissance ainsi que le pouvoir décisionnel. Privé familiale : contrairement à la première, l'exploitation appartient à une famille et le pouvoir décisionnel, le droit d'usage et de jouissance reviennent à tous les membres de la famille. EAC : Exploitation Agricole Collective issue de la réforme de la loi 87- 19. Ce sont les terres appartenant au domaine public de l'Etat et accordées à

Questions	Précisions
	<p>des collectivités.</p> <p>EAI : Exploitation Agricole Individuelle issue de la réforme de la loi 87- 19. Ce sont les terres appartenant au domaine public de l'Etat et accordées à des individus.</p> <p>Concession : est l'acte par lequel l'Etat consent à une personne physique le droit d'exploiter des terres agricoles du domaine privé de l'Etat.</p> <p>Tous les statuts possibles ont été cités ; toutefois une case « autre » a été prévue si la réponse diffère des propositions.</p>
Question N°11	Renseigner cette case pour connaître l'existence ou non d'une ressource en eau. Si cette dernière existe, même si elle n'est pas utilisée pour l'irrigation de l'olivier, veiller à cocher le oui.
Question N°12	Plusieurs cases peuvent être renseignées en cas d'existence de plusieurs ressources hydriques.
Question N°13	<p>Si l'exploitation est polyvalente, la main d'œuvre qui sera prise en charge est celle commune à toutes les activités ou celle liée uniquement à l'activité oléicole. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La main d'œuvre familiale : qui comprend le chef d'exploitation et les autres membres de la famille participant aux travaux de l'exploitation.</li> <li>- La main d'œuvre permanente : toute personne qui travaille dans l'exploitation et est rémunérée pendant une durée de plus de 220 jours par an.</li> <li>- La main d'œuvre saisonnière : toute personne qui travaille dans l'exploitation et est rémunérée pendant une durée inférieure à 220 jours par an.</li> </ul>
Question N° 14	Cette question est liée à la question précédente afin de connaître le nombre de la main d'œuvre permanente au niveau de l'exploitation.
<b>III. Utilisation du sol</b> : Dans cette partie, on cherche à caractériser l'exploitation agricole sur un volet qui est l'utilisation du sol.	
Question N° 15	Renseigner la Surface Agricole Totale (SAT) qui correspond aux terres labourables (y compris la jachère), les cultures permanentes, les pacages et les parcours et les terres improductives des exploitations agricoles (bâtiment, hangar...etc.).
Question N°16	Renseigner la Surface Agricole Utile (SAU) qui regroupe les terres labourables et les cultures permanentes, y compris les terres dites en jachère.
Question N°17	Comptabiliser uniquement la superficie des cultures maraichères dont la production est destinée à la vente. Les petits potagers réservés pour l'autoconsommation ne sont pas considérés.
Question N°18	Renseigner la superficie des grandes cultures qui correspond à celle des céréales, fourrages et légumes secs.
Question N°19	Préciser la superficie arboricole sans comptabiliser l'olivier qui sera pris en

Questions	Précisions
	charge ailleurs. Les arbres destinés à la consommation des ménages ne seront pas comptabilisés.
Question N° 20	Préciser la superficie oléicole, si cette dernière est cadastrée l'exploitant saura vous fournir cette information. Certains exploitants vous fourniront la superficie exprimée en jour de travail labourable. Il est nécessaire de la convertir en hectare en considérant que 3 jours de travail de labour est équivalent à 1ha (unité valable pour la traction animale).
Question N°21	Ne pas oublier de comptabiliser les oliviers plantés comme brise vent et pour délimiter l'exploitation ou certaines parcelles.
Question N° 22	Prendre en charge uniquement l'élevage destiné à des fins commerciales.
<p><b>IV. Identification du matériel agricole :</b> Cette partie sert également à caractériser l'exploitation à travers la disponibilité du matériel agricole. Ce paramètre est important car il nous permet de comprendre le fonctionnement de l'exploitation (disponibilité du matériel, gestion du temps, facilitation du travail...etc.) et son degré d'intensification. Il nous informe également de la durabilité et de la stabilité de l'exploitation (des investissements importants ont été engagés).</p>	
Question N°23 colonne 1	Prendre en charge et énumérer uniquement le matériel fonctionnel lié à l'activité oléicole, le matériel en panne ne doit pas ressortir. Le matériel agricole comprend le matériel de traction (tracteur, camion) et le matériel tracté destiné au transport ou aux différents travaux de l'exploitation (remorques, charrues, épandeur ...). Pour une meilleure organisation, veuillez commencer par le matériel de traction puis le matériel tracté. Rajouter des lignes si le tableau est insuffisant.
Question N°23 colonne 2	Préciser l'année d'achat du matériel par l'exploitant et pas l'année de sortie d'usine. <b>Exemple 4 :</b> un exploitant achète un tracteur d'occasion en 2011 qui est fabriqué en 2005. Dans ce cas l'année à renseigner est celle d'achat du tracteur à savoir 2011.
Question N°23 colonne 3	Mentionner entièrement le prix d'achat en chiffre et pas en lettre, le chiffre doit être lisible en veillant à ne pas oublier les zéros. L'unité utilisée est le dinar et pas les centimes. <b>Exemple 5 :</b> un tracteur acheté à 185 millions, on note 1 850 000 DA.
Question N°23 colonne 4	Mentionner le montant d'assurance du matériel agricole en chiffre et pas en lettre, si ce dernier a été assuré pendant la période considérée.
<p><b>V. Caractéristiques de la parcelle d'olivier la plus importante (Parcelle d'étude) :</b> Cette partie apportera les informations relatives à la parcelle d'étude et permettra de caractériser le système oléicole existant.</p>	
Question N°24	Noter si l'oliveraie est composée d'une ou plusieurs parcelles. Elle est

Questions	Précisions
	<p>morcelée si elle est constituée de plusieurs parcelles.</p> <p>Nous considérons, que si une parcelle est traversée par un oued ou une route et les deux parties de cette parcelle ont le même relief et subissent les mêmes opérations culturales, il faut les considérer comme étant une même parcelle. De même que pour les parcelles juxtaposées et proches les unes des autres, présentant les mêmes caractéristiques et subissant le même traitement.</p>
Question N°25	<p>Identifier la superficie de la plus grande parcelle sur laquelle se fera l'enquête (parcelle d'étude). La superficie doit représenter au moins un hectare avec un âge des oliviers dépassant les 15 ans. Elle doit également constituer une source de revenu pour l'agriculteur.</p>
Question N°26	<p>Signaler les variétés existantes sur la parcelle d'étude.</p> <p><b>Exemple 6 :</b> <i>Un verger dans la haute vallée de la Soummam de 200 oliviers, composé de 90 arbres de chemlal, 60 arbres de Azeradj, 20 arbres de limli, 15 arbres de Aharoun* et 15 de Sigoise. Dans ce cas il faut cocher sur le questionnaire les cases correspondantes à Chemlal, Azeradj, Limeli et rajouter dans autres Aharoun et Sigoise.</i></p> <p><i>*Aharoun est une variété à double aptitude originaire de la haute vallée de la Soummam avec une diffusion restreinte.</i></p>
Question N° 27	<p>Indiquer le nom de la variété la plus dominante au niveau de la parcelle d'étude.</p> <p><b>Exemple7 :</b> <i>Dans l'exemple précédent, citer la variété Chemlal.</i></p>
Question N° 28	<p>Signaler si au niveau de la parcelle d'étude l'oliveraie est issue d'un greffage d'oléastre ou bien d'une plantation à partir de plants achetés.</p> <p>Si la plantation est issue des deux modes, préciser le pourcentage de chaque mode.</p>
Question N°29	<p>Mentionner l'inclinaison de la pente. La pente est estimée à vue d'œil en modérée (inférieure à 20 %) ou en forte pente (supérieure à 20%).</p> <p>Si le tracteur à roue accède facilement à la parcelle, considérer que la pente est modérée.</p>
Question N° 30	<p>Indiquer le nombre d'oliviers dans la parcelle d'étude.</p> <p>A ne pas confondre entre la parcelle d'étude et l'exploitation oléicole entière si cette dernière est morcelée.</p> <p>Si l'agriculteur ne fournit pas le nombre exact d'olivier, l'enquêteur peut l'estimer en fonction de la superficie de la parcelle et des distances entre les arbres et les rangs.</p>
Question N°31	<p>Préciser si la parcelle est irriguée ou non. Une parcelle irriguée est une parcelle aménagée avec un système d'irrigation (goutte à goutte ou autre) et ayant reçu des irrigations pendant la période concernée par l'enquête.</p>
Question N° 32	<p>Caractériser le système en se référant à la classification du Conseil Oléicole International :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ S<sub>1</sub> : Système extensif en forte pente et en régime pluvial ;</li> <li>○ S<sub>2</sub> : Système extensif en forte pente et en régime irrigué ;</li> <li>○ S<sub>3</sub> : Système extensif en pente modérée et en régime pluvial ;</li> </ul>

Questions	Précisions
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ S<sub>4</sub> : Système extensif en pente modérée et en régime irrigué ;</li> <li>○ S<sub>5</sub> : Système semi-intensif en pente modérée et en régime pluvial ;</li> <li>○ S<sub>6</sub> : Système semi-intensif en pente modérée et en régime irrigué ;</li> <li>○ S<sub>7</sub> : Système intensif en pente modérée et en régime irrigué.</li> </ul> <p>Les trois paramètres pris en considération dans cette classification sont fournis par les questions précédentes ; la pente (question 29), la densité (question 30) et la présence ou non de l'irrigation (question 31).</p> <p><b>Exemple 8 :</b> <i>l'agriculteur déclare qu'au niveau de la parcelle d'étude le nombre d'oliviers est de 250 arbres conduits en irrigué, la pente à vue d'œil est inférieure à 20 % et est confirmée par le travail du sol effectué régulièrement par un tracteur pneumatique ; le système dans ce cas est le S<sub>6</sub>.</i></p>
Question N° 33	<p>Répondre obligatoirement à cette question qui servira au calcul des amortissements (ces calculs seront effectués par les experts).</p> <p>Nous considérons qu'une plantation est amortie à partir de 30 ans.</p>
Question N°34	<p>Ne répondre à cette question que si la date de plantation de la parcelle d'étude est inférieure à 30 ans. Le capital d'investissement est le fond mobilisé lors de la mise en place de la plantation (amélioration foncière sur parcelle, l'achat des plants, la plantation et les frais d'entretien de la plantation jusqu'à l'année d'entrée en production).</p> <p>Mentionner entièrement le capital d'investissement correspondant à la parcelle d'étude en chiffre et pas en lettre, le chiffre doit être lisible en veillant à ne pas oublier les zéros. L'unité utilisée est le dinar et pas les centimes.</p> <p>Si lors de l'investissement, l'agriculteur a reçu une subvention, soustraire son montant du capital d'investissement.</p> <p>Faire attention à ne prendre en charge que le capital d'investissement lié à la parcelle d'étude, si l'agriculteur vous fournira un montant global d'investissement de la totalité de l'exploitation, faites le calcul pour la parcelle d'étude.</p> <p><b>Exemple 9 :</b> <i>le capital total d'investissement d'un agriculteur au niveau de son exploitation d'une superficie de 5 ha d'olivier s'élève à 1 500 000 DA. La superficie de la parcelle d'étude sur laquelle les informations seront renseignées est estimée à 2 ha. Le capital d'investissement pour la parcelle d'étude s'élève donc à : <math>2 \times 1\,500\,000 / 5 = 600\,000</math> DA.</i></p> <p>Faire attention également lorsqu'il s'agit d'un capital d'investissement lié à plusieurs cultures.</p>
<p><b>VI. Travaux du sol :</b> Dans cette partie, tous les travaux liés au sol seront renseignés. C'est une information technique qui permettra d'expliquer les résultats notamment en termes de rendement.</p>	
Question colonne 1 N°35	<p>Rajouter des opérations liées au travail du sol si nécessaire.</p> <p>La liste sur le questionnaire n'est pas exhaustive.</p>
Question colonne 2 N°35	<p>Renseigner obligatoirement la case oui/non, si l'oléiculteur n'a procédé à aucune opérations des travaux du sol, il faut cocher « non » et ne pas</p>

Questions	Précisions
	laisser la question sans réponse. Ne pas perdre de vue la période concernée. Un agriculteur qui fait des labours régulièrement et exceptionnellement ne l'a pas fait pendant la période concernée par l'enquête, il faudrait dans ce cas cocher la case non. Idem si l'agriculteur a souhaité faire un labour et il ne l'a pas fait.
Question N°35 Colonne 3	Mettre la période durant laquelle l'opération a été effectuée. Les périodes à renseigner se rapportent aux mois. Si l'agriculteur déclare que le travail du sol a été effectué à la fin de la récolte, par exemple, insister auprès de lui pour obtenir le mois.
Question N°35 Colonne 4	Mentionner pour chaque opération le nombre de jour total de travail au niveau de la parcelle d'étude. Le nombre de jour total de travail correspond au nombre de jour multiplié par le nombre d'ouvriers mobilisés pour cette opération. <b>Exemple 10</b> : une opération de confection ou d'entretien de cuvette a nécessité 2 ouvriers pour 5 jours de travail, le nombre de jour total de travail est égale à 10 (2X5=10).
Question N°35 Colonne 5	Veillez préciser s'il s'agit d'un matériel en propriété (P) ou bien en location (L).
Question N°35 Colonne 6	Signaler la nature de la main d'œuvre mobilisée pour chaque opération, en cochant la case correspondante (MOF, MOP, MOS). MOF : pour la main d'œuvre familiale qui comprend le chef d'exploitation et les autres membres de la famille participant aux travaux de l'exploitation. MOP : pour la main d'œuvre permanente qui travaille dans l'exploitation et est rémunérée pendant une durée de plus de 220 jours par an. MOS : pour la main d'œuvre saisonnière qui travaille dans l'exploitation et est rémunérée pendant une durée inférieure à 220 jours par an. <b>Exemple 11</b> : un agriculteur fait appel à Monsieur AKLI propriétaire d'un tracteur à chenille pour labourer son sol. Un fois l'action achevée, Mr Akli perçoit sa rémunération. Dans ce cas il faut cocher la case (MOS) (main d'œuvre saisonnière). Après le passage du tracteur, l'agriculteur fait appel à 2 personnes du village pour piocher tout autour des arbres ; étant de la famille lointaine, les deux personnes refusent de percevoir un salaire, dans ce cas il faut cocher main d'œuvre familiale (MOF).
Question N°35 Colonne 7	Préciser le coût engendré par l'opération du travail du sol.
Question N° 36	Donner certaines précisions qui peuvent faciliter la compréhension et l'analyse. <b>Exemple 12</b> : si le nombre de jour de travail du sol pour une superficie de 2 ha est relativement long comparativement à la norme car l'agriculteur a eu recours à la traction animale, ce point devrait ressortir dans le commentaire.
<b>VII. Fertilisations</b> : la fertilisation est une pratique qui vise à satisfaire les besoins	

Questions	Précisions
	nutritionnels de l'olivier. Lorsqu'elle est bien conduite les rendements seront certainement meilleurs. Cette partie nous renseignera sur la pratique de la fertilisation en termes de quantité, période et même des charges engendrées.
Question N°37	Renseigner obligatoirement la case oui/non, si l'oléiculteur n'a pas fait d'analyses au cours des cinq dernières années, il faut cocher la case « non » et ne pas laisser la question sans réponse. Il s'agit ici des analyses physico-chimiques du sol. Si l'agriculteur a procédé à une analyse pour un paramètre quelconque suite à un problème constaté, mentionner ceci dans le commentaire.
Question N°38 Colonne 1	Signaler le type de fumure organique utilisée par l'agriculteur. Elle peut être du fumier de bovin, fumier d'ovin, de la fiente de volaille...
Question N°38 Colonne 2	Indiquer si la fumure organique utilisée au niveau de la parcelle d'étude est propre à l'exploitation (Prop) ou bien achetée (Achat). Si la fumure utilisée a été reçue gratuitement (un don), vérifier si son transport a engendré des frais et porter ça dans la case correspondante (question 38 colonne 4) en mentionnant ce point dans le commentaire. Cette question peut avoir les deux réponses au même temps.
Question N°38 Colonne 3	Renseigner la quantité en tonne (pas en Kg, ni en q) utilisée lors de la fertilisation organique. Pour la quantité de la fumure organique, l'agriculteur vous donnera probablement le nombre de remorques achetées ou données. L'enquêteur déduira la réponse à partir des volumes des remorques. Par ailleurs, si le fumier provient de chez l'oléiculteur, demandez-lui la quantité utilisée pour chaque arbre et le nombre d'oliviers fertilisés (dans le cas où la fertilisation est partielle). Faire la sommation dans le cas d'un achat et une autoproduction. Vérifier si toute la quantité achetée ou reçue a été totalement utilisée au cours de la période concernée. Dans certains cas, l'agriculteur récupère un fumier en cours de maturité et il ne l'utilise pas immédiatement, faire attention à ce point. <b>Exemple 13</b> : un oléiculteur achète 4 remorques de fumier d'une capacité de deux tonnes et demi, la quantité de fumure organique achetée est alors de 10 tonnes. Cet agriculteur n'utilise que la moitié de cette quantité au cours de la période considérée. La quantité à renseigner sera alors de 5 tonnes. <b>Exemple 14</b> : un autre agriculteur apporte 4 seaux de 5 kg au pied de chaque olivier, son verger est constitué de 100 oliviers. La quantité totale apportée est de 2000 Kg ce qui correspond à 2 tonnes.
Question N°38 Colonne 4	Indiquer le prix d'achat global de la fumure organique en prenant en considération les frais de transport.
Question N°38 Colonne 5	Mentionner pour la fertilisation organique le nombre de jour total de travail au niveau de la parcelle d'étude. <b>Exemple 15</b> : un agriculteur a fait appel à 3 ouvriers pour procéder à l'épandage de la fumure organique. L'opération a duré 5 jours, le nombre

Questions	Précisions
	<p>de jour total de travail est égale à 15 (3X5=15).</p> <p>Cas particulier : si la fumure organique a été apportée lors du piochage et la confection des cuvettes, porter ça dans le commentaire afin que la main d'œuvre ne soit pas comptabilisée deux fois. Considérer ce point si deux opérations se font simultanément par la même main d'œuvre.</p>
Question N° 38 Colonne 6	<p>Cocher la nature de la main d'œuvre ayant effectuée la fertilisation minérale. Plusieurs cases peuvent être cochées en même temps. Toutefois, il est nécessaire de ne pas omettre de faire ressortir la main d'œuvre familiale dans le nombre de jours de travail.</p> <p><b>Exemple 16</b> : Dans l'exemple précédent, si l'oléiculteur, en plus de la main d'œuvre saisonnière mobilisée, apporte son aide lui aussi, il est nécessaire de le prendre en considération en cochant les cases MOF et MOS, et le nombre de jours de travail total devient ainsi 20 jours au lieu de 15.</p>
Question N° 39 Colonne 1	<p>Signaler le type de fertilisation minérale utilisé par l'agriculteur. Il est préférable de citer la formulation ; exemple ; urée 46. A défaut de ne pas connaître la formulation, l'enquêteur peut demander à l'agriculteur, l'emballage des fertilisants ou encore le bon/facture du produit.</p> <p>Rajouter autant de lignes que nécessaire.</p> <p>Si l'engrais est apporté en tranches, mettre la formulation suivie du numéro de la tranche.</p> <p><b>Exemple 17</b> : urée 46 (1<sup>ère</sup> tranche) Urée 46 (2<sup>ème</sup> tranche)</p>
Question N° 39 Colonne 2	<p>Indiquer la période de l'apport de la fertilisation minérale en mois, si elle est apportée en plusieurs tranches, indiquez le mois de l'apport de chaque tranche.</p>
Question N° 39 Colonne 3	<p>Bien préciser l'unité. S'il s'agit d'engrais liquide, l'unité serait les litres. S'il s'agit d'engrais solide, l'unité serait le Kg ou les q.</p>
Question N° 39 Colonne 4	<p>Indiquer le prix d'achat global des engrais en prenant en considération les frais de transport.</p>
Question N° 39 Colonne 5	<p>Mentionner le nombre de jour total de travail pour la fertilisation minérale au niveau de la parcelle d'étude.</p> <p>Si l'engrais est apporté par fertigation, la colonne relative au nombre de jours de travail restera vide. Mentionner dans les commentaires que la méthode utilisée est la fertigation afin de comprendre que la case laissée vide n'est pas une omission.</p>
Question N° 39 Colonne 6	<p>Cocher la nature de la main d'œuvre ayant effectuée la fertilisation minérale.</p>
Question N° 40	<p>Mettre des précisions concises et pertinentes qui permettent de comprendre davantage les réponses apportées.</p>
<p><b>VIII. Traitements phytosanitaires</b> : dans ce chapitre nous nous intéresserons aux différents traitements et les dosages utilisés, les ravageurs et les maladies ciblés, et aux charges y afférentes.</p>	

Questions	Précisions
Question N° 41	Il est nécessaire de renseigner la case oui/non, si l'oléiculteur n'a fait aucun traitement phytosanitaire, il faut cocher « non » et ne pas laisser la question vide.
Question N° 42 Colonne 1	<p>Préciser le type de traitement phytosanitaire utilisé à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Insecticides : pour lutter contre les différents ravageurs de l'olivier notamment la teigne, le psylle et la mouche de l'olivier.</li> <li>○ Fongicides : pour lutter contre les différentes maladies cryptogamiques notamment la tavelure.</li> <li>○ Herbicides : pour lutter contre les mauvaises herbes.</li> </ul> <p>Si l'agriculteur a procédé aux traitements d'hiver porter ça sur une ligne à part.</p> <p>Dans le cas d'un désherbage mécanique, ceci ne peut pas être considéré dans les traitements phytosanitaires, porter plutôt cette opération, si elle a eu lieu, dans la partie réservée au travail du sol.</p> <p>Dans le cas d'une carence physiologique, nécessitant un apport d'un oligo-élément, ceci devrait être ressortir dans la partie réservée à la fertilisation minérale.</p> <p>Il ne s'agit pas dans cette colonne de mettre les noms des produits phytosanitaires utilisés mais plutôt les familles à l'exception des traitements d'hiver où il faudrait inscrire textuellement « traitement d'hiver ». L'enquêteur peut demander les emballages des produits utilisés si l'agriculteur ne peut pas apporter des réponses.</p> <p>En cas de répétitions (espacement dans le temps) considérer la répétition comme un traitement et porter le sur le tableau en tant que ligne à part entière. Faire attention aux prix d'achat qui peut inclure l'ensemble des quantités nécessaires pour effectuer les différentes répétitions.</p> <p><b>Exemple18</b> : un agriculteur a procédé à un traitement contre la mouche de l'olivier avec un insecticide X en mois de juillet, 15 jours après il procède à un deuxième traitement contre la mouche avec le même insecticide.</p> <p>Les deux traitements doivent ressortir sur le tableau.</p>
Question N° 42 Colonne 2	Citer le ravageur ou la maladie ayant fait l'objet d'un traitement (la tavelure, la mouche, la teigne....)
Question N° 42 Colonne 3	Mentionner la période de traitement en mois.
Question N° 42 Colonne 4	<p>Précisez l'unité pour les quantités de produits utilisés lors des traitements, litre (l) lorsque le produit est liquide, Kilogramme (Kg) lorsque le produit est solide.</p> <p>Préciser les quantités bien évidemment avant la dilution.</p>
Question N° 42 Colonne 5	Mentionner le prix d'achat unitaire du produit.
Question N° 42 Colonne 6	Préciser s'il s'agit d'un matériel en propriété (P) ou bien en location (L).

Questions	Précisions
Question N° 42 Colonne 7	Mentionner le nombre de jour total de travail nécessaire pour chaque traitement effectué tout en prenant en considération le nombre d'ouvrier mobilisé.
Question N° 42 Colonne 8	Cocher la case nécessaire pour identifier la main d'œuvre intervenant dans les traitements phytosanitaires. Plusieurs cases peuvent être cochées en même temps.
Question N° 42 Colonne 9	Préciser le coût total de la prestation pour les traitements phytosanitaires.
<p><b>IX. Taille :</b> Dans cette partie, on cherche à mettre en évidence l'opération d'entretien de l'oliveraie à travers la taille, ses modalités, sa fréquence et les frais liés.</p> <p>La taille reste une opération importante au niveau de l'oliveraie qui garantira l'équilibre architectural de l'olivier, une meilleure aération ainsi qu'un meilleur passage de la lumière et par conséquent un meilleur rendement.</p>	
Question N° 43	<p>Il est nécessaire de renseigner la case oui/non et ne pas laisser la question sans réponse.</p> <p>Il s'agit de la taille de fructification et la taille de rajeunissement ; La première consiste à supprimer le bois mort et les gourmands mal placés ; et la seconde consiste à éliminer les ramifications âgées (certaines branches charpentières)</p> <p>L'enquêteur ne doit pas prendre en considération la taille de régénération qui consiste à reformer l'arbre à partir du tronc. Il ne doit pas prendre également en considération la taille de formation qui s'effectue sur les jeunes arbres au cours de la croissance sachant qu'au préalable et dans les critères de choix des exploitations, les arbres doivent être d'âge adulte.</p>
Question N° 44	Mentionner la période de la taille qui correspond au mois durant lequel, l'agriculteur a commencé l'opération.
Question N° 45	<p>Préciser le nombre de jour total nécessaire pour la taille en tenant en compte le nombre de jour de travail et le nombre d'ouvriers qui ont effectué cette opération.</p> <p>Faire attention à ne prendre en charge que le nombre de jours effectifs ; si la taille a été interrompue par des conditions climatiques inappropriées, ne prendre en charge que le nombre effectif de jours. De même, que si l'agriculteur fait lui-même la taille et travaille à sa guise, demander lui le nombre de jours nécessaires s'il avait travaillé sans interruption et pendant toute la journée jusqu'à la fin de la taille.</p> <p>Si l'agriculteur fait appel à un ouvrier pour le ramassage du bois, il est nécessaire de le comptabiliser.</p> <p><b>Exemple 19 :</b> <i>un agriculteur fait appel à un tailleur pour procéder à la taille de son verger. Le tailleur accompagné par un ouvrier a pris 5 jours pour parvenir à la taille de tout le verger.</i></p> <p><i>A la fin de l'opération ; l'agriculteur a procédé au ramassage de tous le bois pendant deux jours.</i></p> <p><i>Le nombre de jour total de taille serait alors (2X5) +2=12 jours.</i></p>

Questions	Précisions
Question N° 46	Renseigner la fréquence de taille en précisant si elle est pratiquée chaque année, une fois tous les deux ans ...
Question N° 47	Préciser la nature de la main d'œuvre sollicitée en cochant la case correspondante.
Question N° 48	Préciser le coût total de la taille qui correspond au frais total nécessaire pour réaliser cette opération en incluant l'évacuation du bois de la taille.
<p><b>X. Irrigation :</b> On cherche, à travers ce chapitre, de connaître la conduite de l'irrigation au niveau de la parcelle d'étude, notamment le mode d'irrigation, le nombre, les aménagements et les coûts y afférents.</p>	
Question N° 49 Colonne 1	Indiquer le type d'infrastructure utilisée pour l'irrigation de la parcelle d'étude, il peut s'agir d'un puits, un forage, une retenue ou bien un bassin. Plusieurs lignes peuvent être renseignées.
Question N° 49 Colonne 2	Indiquer l'année de la réalisation de l'infrastructure en question.
Question N° 49 Colonne 3	Mentionner le coût de réalisation de l'infrastructure uniquement si cette dernière date de moins de 10 ans, en soustrayant les aides de l'Etat. <i><b>Exemple 20 :</b> pour la réalisation de son puits, un agriculteur a dépensé 600 000 DA, après l'accomplissement de son dossier de subvention auprès des services agricoles, un remboursement lui a été accordé à hauteur de 400 000 DA. Le coût de réalisation dans ce cas serait de 200 000 DA.</i>
Question N° 49 Colonne 4	Indiquer les frais liés à l'entretien des différentes infrastructures. Ne sera prise en charge que les frais engagés lors de la période concernée par l'enquête.
Question N° 50	Préciser le système d'irrigation utilisé au niveau de la parcelle d'étude, le système d'irrigation est composé d'éléments qui assurent et surtout contrôlent le transport de l'eau depuis la source d'eau (forage, puits, réservoir, rivière...) jusqu'au pied de l'arbre (racines des plantes). Il peut être soit gravitaire ou localisé en goutte à goutte.
Question N° 51 Colonne 1	Renseigner le différent matériel utilisé pour l'irrigation. Les différents éléments constituant le Kit d'irrigation sont : - Une pompe dont le débit conditionne la surface à irriguer. - Un filtre à sable : élément nécessaire si l'eau est chargée en matière organique. - Un filtre à tamis, ou plus souvent, à lamelles : qui est indispensable pour éliminer les particules inertes risquant d'obstruer les "goutteurs". - Un ou plusieurs régulateurs de pression : qui assurent, grâce à un clapet à ressort ou tout autre système mécanique, une pression d'entrée. - Un ou plusieurs tuyaux secondaires : qui amènent l'eau à l'entrée des parcelles à irriguer et alimentent les tubes goutte à goutte. - Un réseau de tubes goutte à goutte (tubes tertiaires) qui comportent les

Questions	Précisions
	goutteurs. Pour les deux dernières composantes, l'enquêteur devrait les regrouper sous la dénomination tuyauterie.
Question N° 51 Colonne 2	Mentionner si le matériel a été acheté avant ou après 5 ans.
Question N° 51 Colonne 3	Indiquer le prix d'achat en chiffre et pas en lettre, le chiffre doit être lisible en veillant à ne pas oublier les zéros. L'unité utilisée est le dinar et pas les centimes. Le prix inclut le prix d'achat du matériel et le coût d'installation. L'agriculteur peut vous fournir un prix global relatif à l'achat de tout le matériel ainsi que son installation. Faites de sorte que ceci soit compréhensible lors du renseignement du questionnaire.
Question N° 51 Colonne 4	Signaler les frais engendrés par l'entretien du matériel d'irrigation pendant la période concernée par l'enquête.
Question N° 52	Mentionner le nombre d'irrigation effectuée pendant la période prise en charge.
Question N° 53	Indiquer la date (en mois) de la première irrigation. Renseigner, à priori, le stade végétatif correspondant de l'olivier si ce dernier est connu par l'agriculteur (stade floraison, nouaison et grossissement du fruit...)
Question N° 54	Préciser la nature de la main d'œuvre qui effectue l'irrigation, en cochant sur MOF si la main d'œuvre est familiale, MOP si la main d'œuvre est permanente et MOS si la main d'œuvre est saisonnière.
Question N° 55	Indiquer pour l'opération irrigation le nombre de jour total de travail au niveau de la parcelle d'étude. Pour rappel le nombre de jour total de travail correspond au nombre de jour multiplié par le nombre d'ouvriers mobilisés pour cette opération. Ne pas oublier d'inclure la main d'œuvre réservée à l'entretien du réseau d'irrigation gravitaire si un entretien a eu lieu avant le début de l'irrigation. <b>Exemple 21</b> : avant le lancement de la campagne d'irrigation, un agriculteur a fait appel à deux ouvriers pour entretenir son réseau d'irrigation (sillon et cuvette), nécessitant une mobilisation de 2 jours. Pendant la campagne 3 irrigations de 2 jours ont été nécessaires, mobilisant ainsi un seul ouvrier. Le nombre de jour de travail sera donc : $(2 \times 2) + (3 \times 2) = 10$ jours
<b>XI. Récolte</b> : La récolte ou la cueillette des olives est une opération très importante pour produire de l'huile de bonne qualité ; c'est pour cette raison que dans ce chapitre, on s'intéressera aux modalités fondamentales qui conditionnent cette opération, en partant du moment précis du début de la récolte, la méthode utilisée tout en passant par le stockage et l'entreposage.	
Question N° 56	Renseigner la couleur des olives lors du début de récolte en cochant l'une des trois propositions (Verte, semi noire et noire).
Question N° 57	Cocher selon les dires de l'oléiculteur, la case qui correspond au mode de

Questions	Précisions
	récolte des olives, plusieurs cases peuvent être cochées.
Question N° 58	<p>Cocher sur le mode de stockage des olives pratiqué (soit en sac, en caisse ou bien en vrac). Si le stockage s'effectue principalement dans un mode, cochez le mode dominant.</p> <p>Si l'oléiculteur a eu recours aux différents modes de conditionnement au même pied d'égalité, l'enquêteur doit cocher plusieurs cases à la fois.</p> <p><b>Exemple 22</b> : un oléiculteur à utiliser des caisses pour le conditionnement (200 caisses), à défaut de caisses, il a utilisé des sacs (5 sacs), dans ce cas, cochez uniquement la case « caisse » car c'est le mode le plus dominant.</p>
Question N° 59	Indiquer le rendement moyen déclaré par l'oléiculteur au niveau de la parcelle d'étude. L'enquêteur, peut toutefois, demander par exemple, le rendement maximal, le rendement minimal, le rendement dominant et déduira par la suite le rendement moyen.
Question N° 60	<p>Mentionner la quantité en quintal (pas en tonne ni en kg) d'olives récoltées.</p> <p>L'enquêteur peut vérifier approximativement en comparant la déclaration de l'agriculteur avec la multiplication du rendement moyen par le nombre d'arbre au niveau de la parcelle d'étude.</p>
Question N° 61	<p>Mentionner les dates de début et de fin de la récolte en mois, ne pas hésiter de préciser par des prépositions (début, fin, mi)</p> <p><b>Exemple 23</b> : un oléiculteur a commencé sa récolte à la fin décembre et a terminé en début janvier.</p>
Question N° 62	Préciser la nature de la main d'œuvre ayant procédé à la récolte, plusieurs cases peuvent être cochées à la fois.
Question N° 63	<p>Indiquer le nombre de jour total de récolte des olives, qui correspond au nombre de jour de travail multiplié par le nombre de personnes qui ont contribué à la récolte. Les personnes qui aident à la récolte et qui ne sont pas présent pendant au moins une journée complète ne sont pas comptabilisées.</p> <p>Le nombre de jour de travail représente les journées effectives travaillées. Les interruptions liées aux conditions climatiques et aux évènements familiaux doivent être prises en considération lors de l'estimation du nombre de jours de travail (il ne faut pas les comptabiliser).</p> <p><b>Exemple 24</b> : lors de la cueillette des olives, et pendant un mois, Nana Fathma, travaillait toute la semaine à l'exception du vendredi, mardi matin et jeudi après-midi. Au cours de la troisième semaine, les pluies survenues l'ont empêché à accéder à l'oliveraie pendant toute la semaine. Au cours de la quatrième semaine toute la famille constituée de 5 membres est venue lui prêter aide tout au long de la semaine sans arrêt.</p> <p>Le nombre de jours travaillé par Nana Fathma : <math>(5 \times 2) + 7 = 17</math></p> <p>Le nombre de jours travaillé par les membres de sa famille : <math>(5 \times 7) = 35</math></p> <p>Le nombre de jours total dans ce cas : <math>17 + 35 = 52</math> jours.</p>
Question N° 64	Cocher sur le type de rémunération que l'ouvrier perçoit à la suite de la cueillette des olives (soit en nature ou bien en espèce).

Questions	Précisions
Question N° 65	Indiquer le coût total engendré par la récolte au niveau de la parcelle d'étude correspondant à la rémunération en espèce de la totalité de la main d'œuvre impliquée.
Question N° 66	Indiquer la quantité d'olive totale en (q) ou bien la quantité totale en huile en (l) que les cueilleurs perçoivent s'il s'agit d'une rémunération en nature. Indiquer également la part attribuée en olive ou en huile La rémunération en nature, correspond à la quantité ou à la part en olive ou en huile que l'ouvrier perçoit lors de la cueillette des olives. <b>Exemple 25</b> : un cueilleur pour quatre sacs d'olive récoltés, le quatrième lui revient. Dans ce cas la part est de $\frac{1}{4}$ . S'il récolte 16 sacs, 4 sacs lui reviennent.
<p><b>XI. Transport et commercialisation</b> : Ce chapitre nous renseigne sur l'ensemble des dispositions prises depuis la récolte jusqu'à l'obtention de l'huile. Alors que les chapitres précédents nous renseignent tous sur les charges engendrées ; ce chapitre, quant à lui, nous fournira les données relatives aux revenus issus de l'activité oléicole.</p>	
Question N° 67	Renseigner (en jour) la durée du stockage des olives avant leurs acheminement à l'huilerie. Si le transport des olives à l'huilerie se fait progressivement, indiquer le nombre de jours en moyenne. <b>Exemple 26</b> : un agriculteur après chaque trois jours de récolte transporte ses olives à l'huilerie. Le nombre de jours de stockage au niveau de son exploitation, sera donc de 3 jours.
Question N° 68	Cocher le type d'huilerie vers laquelle l'agriculteur achemine ses olives, à savoir une huilerie à chaîne continue (2 ou 3 phases), ou bien une huilerie à chaîne discontinue (utilisant des scourtins). Les deux réponses peuvent être possibles.
Question N° 69	Mentionner le nombre de jour de stockage des olives au niveau de l'huilerie avant leurs triturations. La durée de stockage au niveau de l'huilerie concerne la période allant du dépôt des olives à la trituration (récupération de l'huile).
Question N° 70	Indiquer le coût global du transport des olives vers l'huilerie. C'est le coût correspondant à l'acheminement de toute la quantité des olives récoltées vers un lieu de regroupement puis vers l'huilerie.
Question N° 71	Il est nécessaire de renseigner la case oui/non et ne pas laisser la question sans réponse. Il y a lieu de distinguer entre la vente des olives fraîches et la part attribuée aux cueilleurs (rémunération en nature). La vente des olives fraîches, si elle existe, correspond à la perception d'une somme d'argent à la suite de la vente des olives à une tierce personne.

Questions	Précisions
	Les olives ayant subi une transformation à des fins de vente ne sont pas comptabilisés en tant qu'olives fraîches.
Question N° 72	Préciser la quantité d'olive fraîche que l'agriculteur a vendu avant la trituration.
Question N° 73	Relever le prix moyen de vente des olives fraîches si ce dernier change au cours de la campagne (possibilité de changement de prix au début, en plein saison et à la fin, « la loi de l'offre et la demande »).
Question N° 74	Signaler si l'agriculteur transforme une partie de ses olives pour les vendre ultérieurement.
Question N° 75	Renseigner le type de transformation des olives. Le type de transformation se détermine par le résultat issu de cette transformation (olives à la saumure, olives séchées au sel...etc.).
Question N° 76	Renseigner la quantité d'olive transformée, au cours de la période considérée. Il s'agit de la quantité transformée au début du processus et non pas de la quantité vendue. <i><b>Exemple 27 :</b> un agriculteur prélève 2 q à partir de sa récolte pour la transformation, après maturité des olives, il a commencé une vente échelonnée de ses olives. Lors du passage de l'enquêteur, une quantité d'un quintal a été vendue. L'enquêteur rapportera 2 q et pas 1 q.</i>
Question N° 77	Renseigner le prix total de vente des olives transformées.
Question N° 78	Noter le mode de paiement avec lequel l'agriculteur règle la prestation à l'huilerie. Le règlement peut être soit en espèce, soit en nature ou bien gratuit dans le cas où l'agriculteur possède l'huilerie (réponse déjà fournie à travers la question 8).
Question N° 79	Préciser le prix total de la trituration des olives, si le paiement est fait en espèce.
Question N° 80	Préciser la part en huile que l'oléifacteur prélève après la trituration des olives (1/6, 1/7, 1/8 ...) en guise de paiement à sa prestation.
Question N° 81	Relever le rendement moyen des olives en huile. Il est nécessaire de demander le rendement moyen et pas les rendements extrêmes (Min / max) sachant que les rendements en huile dépendent étroitement de la date de récolte ainsi que de la date de trituration (possibilité d'obtenir plusieurs rendements au cours de la campagne). L'unité utilisée est le l/q.
Question N° 82	Préciser le prix de vente moyen d'un litre d'huile (le prix de vente peut être variable au cours de la même campagne en fonction de la période).
Question N° 83	Renseigner le tableau qui explique la part % de la destination de l'huile. La destination peut être variable selon les propositions énumérées dans le tableau. Considérer que l'huile offerte est autoconsommée. Ne pas confondre entre la rémunération suite à la trituration des olives par le moulin et la vente à l'huilerie.

Questions	Précisions
	<p><b>Exemple 28 :</b> sur 1500 l d'huile récupérée par l'agriculteur, 500 l ont été vendus à l'huilerie, 600 l ont été vendus par sa femme, 200 l auto consommé et 100 l offerte à sa famille et son entourage, l'agriculteur a vendu 100 l à une industrie de cosmétique. Le tableau se renseignera ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Huilerie : <math>(500/1500) \times 100 = 33\%</math></li> <li>○ Particulier : <math>(600/1500) \times 100 = 40\%</math></li> <li>○ Auto consommation : <math>((200+100)/1500) \times 100 = 20\%</math></li> <li>○ Autres, précisez : industrie, <math>(100/1500) \times 100 \approx 7\%</math>.</li> </ul>
Question N° 84	Renseigner si les acheteurs sont issus de la même wilaya que l'agriculteur ou des wilayas limitrophes. Dans le cas où l'huile est vendue à la diaspora qui se rend conjoncturellement dans le pays, cocher autres et préciser ceci.
<p><b>XII. Autres charges :</b> il s'agit dans cette partie, d'identifier toutes les charges annexes liées à l'activité oléicole. Ces charges sont fournies pour l'ensemble de l'exploitation agricoles</p>	
Question N° 85	Cocher une ou plusieurs cases pour l'équipement acheté au cours de la période considérée selon les dires de l'agriculteur.
Question N° 86	Renseigner le coût total des équipements achetés durant la campagne d'étude.
Question N° 87	Renseigner toutes les charges liées à la consommation d'énergie électrique. Si l'exploitant réside au niveau de l'exploitation, il ne faut pas oublier de soustraire les charges de l'électricité liées à son domicile.
Question N° 88	Relever la somme totale des charges liées aux lubrifiants et aux carburants..
Question N° 89	Renseigner le montant de l'assurance dans le cas où l'agriculteur a assuré son exploitation oléicole.
Question N° 90	Demander le montant global de l'assurance de la main d'œuvre permanente.
Question N° 91	Renseigner le montant des réparations et d'entretien du matériel.
<p><b>XIII. Travail de la femme.</b> Afin de valoriser le travail de la femme et mettre en exergue son rôle dans les différentes tâches oléicoles ; une série de questions sera posée dans le but de déterminer l'implication de la femme dans les différentes activités menées au niveau de l'exploitation oléicole mais aussi son intervention dans le processus de la gestion et de la prise de décision.</p>	
Question N° 92	Prendre en considération l'ensemble des tâches agricoles citées dans cette colonne. Ne pas hésiter à porter d'autres activités que la femme prend en charge par rapport à l'oléiculture et qui ne ressortent pas dans le tableau.
Question N° 92 Colonne 1	Renseigner le nombre de personnes (F pour les femmes et H pour les hommes) qui ont participé aux tâches citées dans la colonne 1.

Questions	Précisions
	Les hommes représentent ceux appartenant à la famille ou sollicités en tant que main d'œuvre. Les femmes représentent celles appartenant à la famille ou sollicitées en tant que main d'œuvre.
Question N° 92 Colonne 2	Cocher devant la bonne case (F/H) pour renseigner qui est impliqué dans la décision relative aux différentes tâches menées. Si la décision est prise par l'homme et la femme, cocher les deux cases.
Question N° 92 Colonne 3	Renseigner en pourcentage à qui appartient la terre. En cas d'une terre en indivision et qui n'appartient qu'à des hommes, mettre 100% devant H. Il ne s'agit pas de ceux qui travaillent la terre mais à qui la terre appartient.
Question N° 92 Colonne 4	Renseigner le pourcentage par sexe des personnes qui détiennent les fonds, il arrive dans des cas que c'est la/ les femmes qui détiennent les fonds ou une partie du fond qui servent à financer la campagne et investir s'il y a lieu.

## 9. Contrôles des corrélations et des cohérences

Afin de s'assurer de la véracité et des cohérences des réponses fournies par l'agriculteur, il est important de rapprocher certaines questions entre elles.

Lors de la conception du questionnaire, il a été procédé volontairement à introduire certaines questions dites de contrôles afin d'inviter l'enquêteur à insister et/ou à reformuler certaines questions pour obtenir la bonne réponse. Le tableau suivant reprendra un certain nombre de ces questions afin que l'enquêteur puisse au fur et à mesure du défilement du questionnaire prendre du recul et insister/reposer certaines questions.

Toutefois, cette démarche (contrôle des corrélations) permet de contrôler les données fournies ; A aucun moment l'enquêteur ne doit juger l'enquêté encore moins le vexer ou le froisser par des remarques mal placées.

**Tableau 3** : Cohérences et corrélations

Question N°	Enoncé de la question	Corrélée avec question(s) n°
<b>8</b>	- Etes-vous oléiculteur/ oléifacteur.	78 : frais de la trituration : néant.
<b>10</b>	- Présence d'une ressource en eau oui/non	11 : nature de la ressource en eau : réponse obligatoire.
<b>16</b>	- Superficie agricole utile SAU	16, 17 et 18 retrouver la somme.
<b>31</b>	- La parcelle est-elle irriguée ? Oui Non	11 et 12 Présence et la nature de la ressource.
<b>35 colonne 5.</b>	- Origine du matériel ? P/L	23 tableau renseigné s'il est

<b>42 colonne 6.</b>		propriétaire. 88 charges carburant et lubrifiants mentionnées. 91 possible réponse à l'entretien et réparation du matériel.
<b>35 colonne 6.</b> <b>38 colonne 6.</b> <b>39 colonne 6.</b> <b>42 colonne 8.</b> <b>47.</b> <b>54.</b> <b>62.</b>	- Nature de la main d'œuvre : Permanente	13 main d'œuvre permanente renseignée. 90 possible réponse assurance MOP.
<b>43</b>	- Avez-vous pratiquez la taille ? Oui/ non Si oui.	44-45-46 et 47 obligatoirement renseignées.
<b>49</b>	- Infrastructure d'irrigation.	11 et 12 renseignées. 31 renseignée.
<b>60</b>	- Quantité totale d'olives récoltée ?	Vérifier question 58 (rendement) et 30 (nombre d'olivier).
A vous, enquêteur, l'initiative de retrouver les corrélations existantes, ceci ne sera possible que si vous maitrisez bien le questionnaire.		

## 10.Considérations Générales

L'enquête sur terrain n'est que la première étape conduisant à un processus de production de données. Les analyses qui seront construits sur la base de ces enquêtes aboutiront à la production de connaissances qui en réalité ne seront pertinentes que si la collecte à la base est fiable et faite à partir de convictions solides de la nécessité de bien faire les choses. Une enquête n'est pas une finalité en soi, mais un outil et un processus pour obtenir et valider de l'information destinée à l'analyse.

Ce guide n'est qu'une première tentative visant à améliorer le déroulement des enquêtes et l'harmonisation de certains concepts et définitions, les portes resteront ouvertes pour son enrichissement à toute personne désirant apporter sa contribution et plus spécialement les conseillers (les enquêteurs).

Les réponses obtenues sont à dire des agriculteurs d'où la limite de l'analyse apportée. Cette dernière reste tributaire des réponses apportés par les agriculteurs et collectées par les enquêteurs.

### **Chères enquêtrices/Chers enquêteurs :**

Pour recueillir les informations nécessaires pour les enquêtes, vous devez comprendre comment poser chaque question, quelles informations on essaie d'obtenir en posant une question et comment traiter les problèmes qui peuvent se poser au cours d'un entretien.

Vous devez aussi savoir enregistrer correctement les réponses que vous donnent les enquêtés et suivre les instructions particulières du questionnaire.

**Poser les questions** : Il est très important que vous posiez chaque question exactement comme elle est écrite dans le questionnaire. Quand vous posez une question, parlez lentement et clairement de façon à ce que l'enquêté n'ait aucune difficulté à vous entendre ou à comprendre la question.

**Enregistrer les réponses** : Enregistrez les réponses exactement comme elles sont fournies et utiliser des stylos pour remplir les questionnaires. N'utilisez jamais de crayon.

**Corriger les erreurs** : Il est très important que vous enregistriez toutes les réponses d'une manière claire. Si vous faites une erreur en inscrivant la réponse de l'enquêté ou si l'enquêté change sa réponse, rayez la réponse inexacte et inscrivez la bonne réponse.

**Suivre les instructions** : Toutes les instructions sont écrites et mentionnées sur ce guide, lisez-le et n'hésitez pas à vous référer à son contenu.